

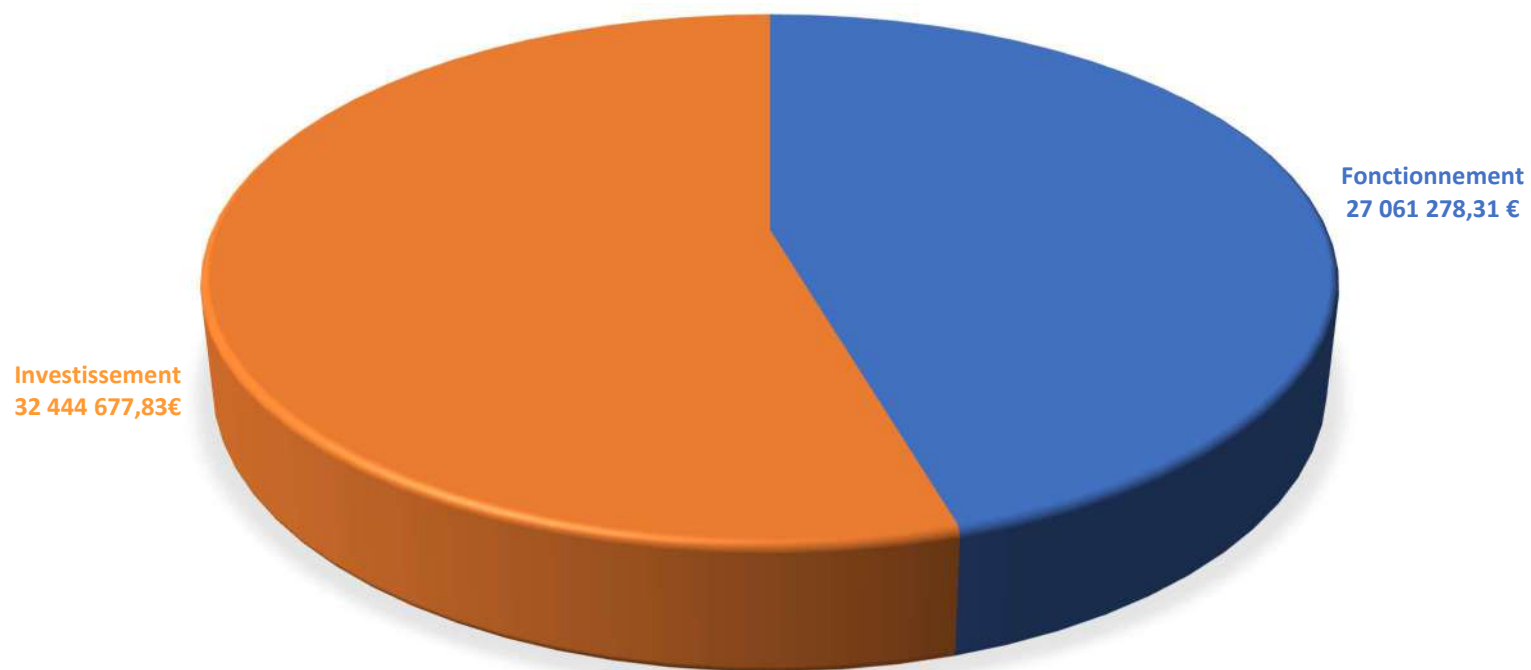
Note de présentation des budgets primitifs 2025

Conseil municipal du vendredi 11 avril 2025

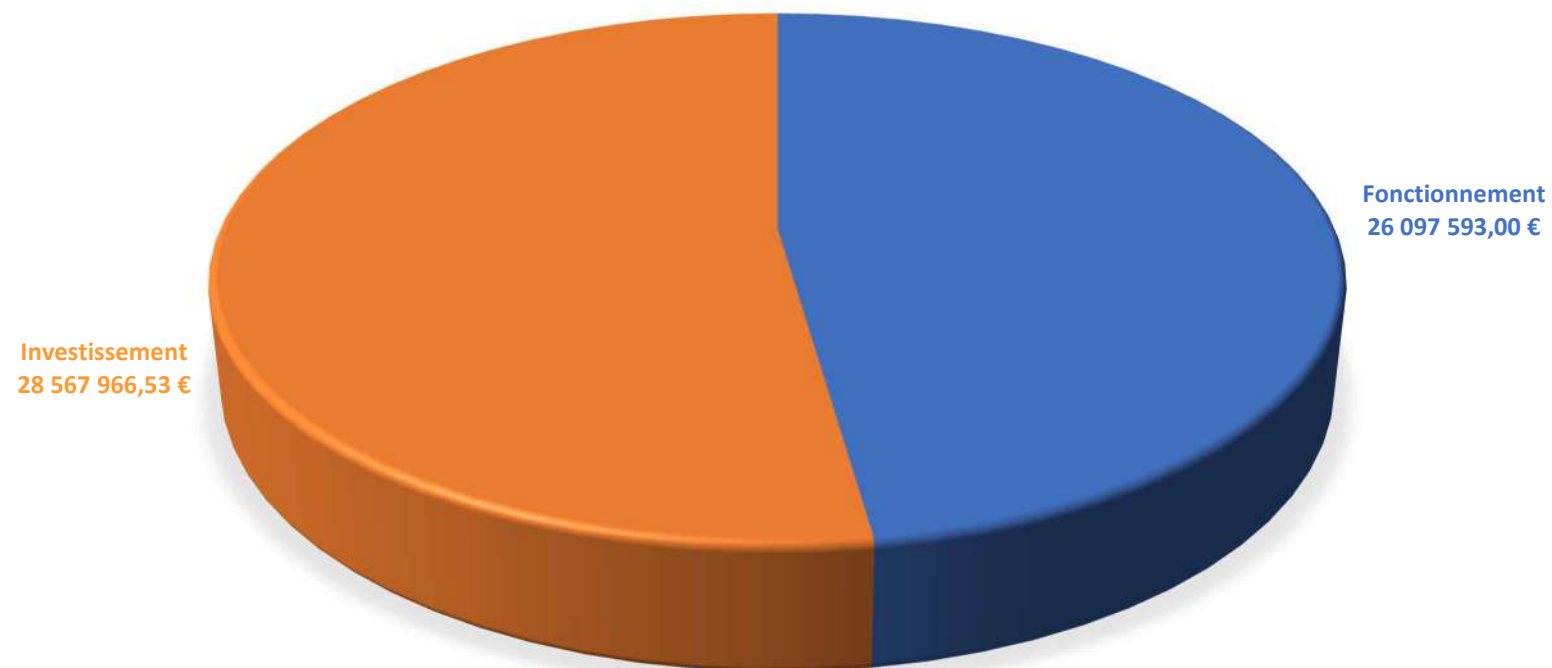
2025 :

**32,4 millions d'euros d'investissements pour
améliorer toujours plus le cadre de vie des
Beucairois !**

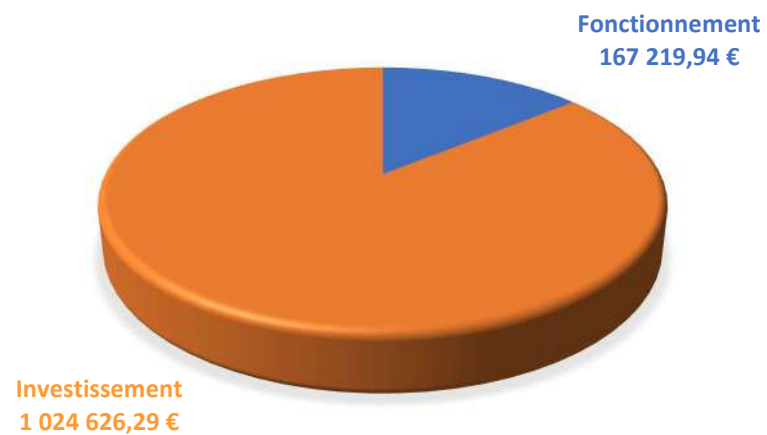
TOUS BUDGETS 2025



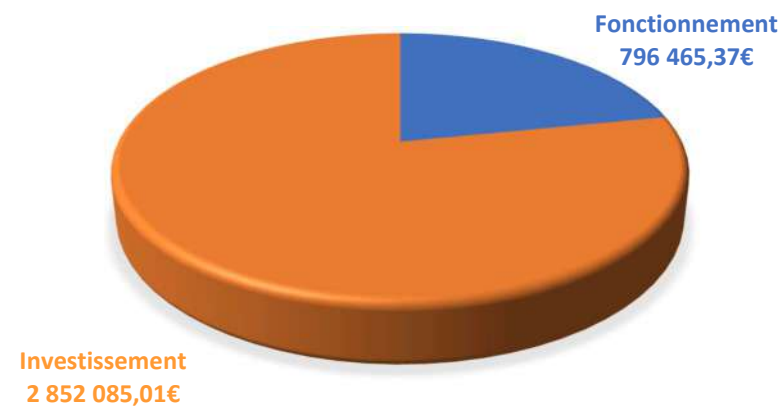
BUDGET PRIMITIF 2025 - VILLE



BUDGET PRIMITIF 2025 - EAU



BUDGET PRIMITIF 2025 - ASSAINISSEMENT



« Malgré les coups de rabot du gouvernement envers les collectivités, la Ville de Beaucaire, grâce à sa gestion prudente et à sa bonne santé financière, va, en 2025, entreprendre de nombreux travaux pour améliorer davantage le cadre de vie des Beaucairois »

Nelson CHAUDON, Maire de Beaucaire

Après un processus d'une longueur inédite, le projet de loi de finances pour 2025 a finalement été finalisé. Suite à la saisine de députés, le Conseil Constitutionnel a rendu son avis sur le texte le 13 février 2025. La loi de finances pour 2025 a été publiée au Journal Officiel le 15 février 2025.

Le Gouvernement a établi le projet de budget 2025 avec une prévision de croissance de + 0.9 % en 2025.

Le texte prévoit :

- Un déficit public à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025
- Une inflation qui s'établirait à 1,4 % en moyenne annuelle en 2025 ;
- Un ratio d'endettement de 115,4 % du PIB en 2025.

Dans son rapport intitulé "*La situation des finances publiques*" et publié le 13 février 2025, la Cour des comptes alerte sur une dégradation sans précédent des finances publiques et se montre inquiète pour l'avenir. Elle souligne « la réalité d'une dépense publique en roue libre ».

Le déficit s'est aggravé et atteint près de 175 milliards d'euros ce qui représente 6,0% du PIB, après 5,5% en 2023 et 4,7% en 2022. La dette publique s'élève désormais à près de 3 300 milliards d'euros. La France est le seul pays en Europe qui a vu une telle dégradation récente.

La dégradation des finances publiques est d'autant plus préoccupante qu'elle s'est produite hors récession, accident économique ou crise et que les autres grands pays européens ont réussi à améliorer leurs finances dégradées par la crise des années Covid. Par ailleurs, depuis l'automne 2022, toutes les projections pluriannuelles visant à ramener le déficit sous les 3% de PIB se sont révélées caduques au bout de quelques mois.

Les textes financiers pour 2025 (budget de l'État, budget de la Sécurité sociale) donnent comme nouvelle cible un déficit de 5,4% en 2025. Mais cette légère amélioration repose exclusivement sur des hausses de prélèvements, le cœur de la dépense continuant de progresser. Sans effort substantiel – la Cour des Comptes évalue désormais l'effort d'ajustement à 110 milliards à l'horizon 2029 – le ratio d'endettement pourrait dépasser 125% en 2029 selon les projections de la Cour des Comptes. La charge de la dette risque ainsi de devenir le premier budget de l'État loin devant l'Éducation nationale, la Défense ou l'Intérieur (sécurité).

Les incertitudes liées au contexte économique ainsi que la politique irresponsable des gouvernements successifs font que cette année, encore plus que les précédentes, l'élaboration du budget relève du maniement de la boule de cristal. Pour ces raisons, le Maire de Beaucaire continue, comme son prédécesseur, à gérer les finances avec une prudence notable afin de pouvoir palier à toutes les éventualités.

Les mesures décidées par le gouvernement dans le PLF 2025 auront des incidences importantes sur les collectivités locales, mais la gestion rigoureuse de la ville et la bonne santé financière permettront de faire de 2025 une année importante en termes de réalisations.

Le fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP 2025
Impôts et taxes	15 080 000.00 €
Dotations et participations	5 938 500.00 €
Produits des services et du domaine	868 550.00 €
Atténuations de charges	359 476.00 €
Autres recettes	365 773.62 €
Excédent de fonctionnement	3 300 293.38 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	25 912 593.00 €
Recettes d'ordre	185 000.00 €
Total des recettes de fonctionnement	26 097 593.00 €

Impôts et taxes	BP 2025
Impôts directs locaux (Taxe foncière sur le foncier bâti et Taxe foncière sur le foncier non bâti)	9 200 000.00 €
Dotation de solidarité communautaire	769 000.00 €
Attribution de compensation communautaire	3 965 000.00 €
Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	210 000.00 €
Autres taxes	936 000.00 €
Total	15 080 000.00 €

Trois réformes d'ampleur des impôts locaux ont été mises en œuvre entre 2018 et 2023 : la suppression par étapes de la taxe d'habitation sur les résidences principales ; la suppression des trois-quarts de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, suivie de nouvelles baisses à partir de 2024 ; la réduction de moitié en 2021 des bases des locaux industriels assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la cotisation foncière des entreprises.

La taxe d'habitation n'a cependant pas complètement disparu des recettes des communes et des intercommunalités à laquelle elle est affectée : subsiste en effet la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à la résidence principale et la taxe d'habitation sur les logements vacants. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises n'a pas non plus disparu. Elle a été retirée des recettes des régions en 2021 et de celles des départements, des intercommunalités et de certaines communes en 2023. Son produit résiduel a été réaffecté à l'État en 2023 (4 Md€ prévus pour l'année 2024, soit 27 % du produit de 2020).

Depuis 2014, la commune a baissé ses 3 taux d'imposition locaux.

Après une baisse en 2014, 2015, 2016 et 2017, la municipalité a décidé, depuis, de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation, à l'inverse de nombreuses communes en France. Ce gel des taux est rendu possible grâce à la bonne gestion financière de la commune.

La taxe sur le foncier bâti (taux communal) était passée de 26,28% en 2014 à 26,15% en 2015 puis à 26,10% en 2016 et à 26,05% depuis 2017 avant la réforme de l'Etat prenant effet en 2021.

La taxe sur le foncier non bâti est quant à elle passée de 52,70% en 2014 à 52,50% en 2015 puis à 52,40% en 2016 et à 52,10% depuis 2017.

Il faut donc noter que, sur décision de l'Etat, au taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties (en l'espèce 26.05%), il faut ajouter depuis 2021 la part départementale (en l'espèce 24.65%) qui compense la suppression par l'Etat aux communes du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, soit un total de 50,70% pour le foncier bâti.

En 2025, Monsieur le Maire fait le choix de ne pas augmenter les taux, contrairement à ce que font de nombreuses communes en France.

Concernant la taxe d'habitation, le taux voté en 2025 concernera les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Il restera inchangé à un taux de 14,35%.

Concernant la taxe sur les logements vacants, la loi de finances 2024 (article 74 repris par l'article 232 du Code Général des Impôts) a fixé à 17% le taux pour la première année et à 34% à compter de la seconde année.

Le produit des impôts (Taxe sur le Foncier Bâti et taxe sur le Foncier Non bâti) est prévu à 9 200 000€ pour les impôts locaux et 2 000 000€ pour la compensation de Taxe d'Habitation et la perte de produit de la Taxe Foncière en 2025.

Dotations et participations	BP 2025
➤ Dotation Globale de Fonctionnement	
Dotation forfaitaire	430 000.00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	2 580 000.00 €
Dotation Nationale de Péréquation	100 000.00 €
➤ Participations	
Etat	14 000.00 €
FCTVA	10 000.00 €
Département	22 000.00 €
Autres organismes	759 500.00 €
➤ Attributions de péréquation et de compensation	
Dotation unique de compensations spécifiques TP	0.00 €
Compensations exonérations taxes foncières	2 000 000.00 €
➤ Dotation de recensement	3 000.00 €
➤ Dotation pour titres sécurisés	20 000.00 €

Des dépenses de fonctionnement rationalisées et maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement	BP 2025
Charges à caractère général	6 638 283.00 €
Charges de personnel	13 650 000.00 €
Charges de gestion courante	2 924 310.00 €
Charges financières	417 000.00 €
Charges exceptionnelles	20 000.00 €
Atténuation de produits	58 000.00 €
Provisions	30 000.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	23 737 593.00 €
Virement à la section d'investissement	1 500 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	860 000.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 360 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	26 097 593.00 €

En 2025, de nouvelles mesures vont avoir un impact sur la masse salariale.

Une mesure importante est le relèvement des cotisations vieillesse dues par les employeurs territoriaux pour leurs agents affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) qui s'est concrétisé à travers le décret 2025-86 du 30 janvier 2025 paru le 31 janvier 2025, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Ce décret fixe le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers à 34,65 % au lieu de 31,65% en 2025, à 37,65% au lieu de 34.65% en 2026, à 40,65% au lieu de 37,65% en 2027 et à 43,65 % au lieu de 40,65% en 2028.

En augmentant de douze points en quatre ans les cotisations versées par les employeurs territoriaux au principal régime de retraite de la fonction publique territoriale, le texte met à leur charge une dépense supplémentaire annuelle de plus de 4 milliards d'euros à partir de 2028.

Pour Beaucaire, la dépense supplémentaire pourrait, à terme, s'élever à 500 000 euros. En 2025, elle devrait être de près de 120 000 euros.

La CNRACL est en déficit mais le gouvernement a choisi de faire porter ce déficit sur les collectivités territoriales. Néanmoins, il ne faut pas oublier que le déficit de cette caisse de retraite est aussi dû à la contribution au nom de la « compensation démographique » au redressement d'autres régimes de retraites déficitaires. « Si ces prélèvements n'avaient pas été effectués, note d'ailleurs Philippe Laurent, maire de Sceaux et porte-parole de la Coordination des employeurs territoriaux, la CNRACL disposerait de réserves suffisantes pour tenir aux moins une dizaine d'années à taux de cotisation constants ». Le pire étant que la CNRACL, pourtant aujourd'hui déficitaire, continue de se voir prélever des fonds pour financer les autres régimes. Ce sont donc bien « les collectivités (qui) vont devoir payer la mauvaise gestion de ce régime par l'État », s'indigne à juste titre l'Association des Maires de France.

D'autre part, le gouvernement a privé le Parlement de discussion sur cette augmentation de cotisation qui figurait primitivement dans le projet de loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS) en passant en force à l'aide d'un décret. Le député de la circonscription, Yoann Gillet, a d'ailleurs dénoncé cette mesure et les autres « visant à organiser l'agonie des collectivités ».

Les employeurs avaient demandé au gouvernement de remettre à plat le régime des retraites des agents territoriaux et hospitaliers avant d'imposer ces augmentations. Le gouvernement n'a encore pas tenu compte de l'avis des élus. Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, que les élus n'aient plus confiance en l'État. C'est dans ce contexte teinté d'incertitudes que le montant de la masse salariale prévisionnelle a été évalué.

Charges de personnel	BP 2025
Personnel extérieur	85 000.00 €
Impôts, taxes et versements assimilés	130 000.00 €
Rémunération du personnel titulaire	6 402 000.00 €
Rémunération du personnel non titulaire	2 610 000.00 €
Cotisations salariales	3 996 000.00 €
Autres charges	412 000.00 €
Rémunération des apprentis	15 000.00 €
Total	13 650 000.00 €

L'investissement

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement *	BP 2025
Subventions d'investissement reçues	11 451 696.29 €
Emprunts et dettes assimilés	4 880 000.00 €
Dotations, fonds divers et réserves	2 111 344.78 €
Autres immobilisations financières	125 000.00 €
Produits de cession	365 000.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 900 000.00 €
Excédent d'investissement 2024	374 925.46 €
Total des recettes réelles d'investissement	21 207 966.53 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	860 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	1 500 000.00 €
Opérations patrimoniales	5 000 000.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	7 360 000.00 €
Total des recettes d'investissement	28 567 966.53 €

**y compris restes à réaliser*

Il n'y a eu aucun recours à l'emprunt en 2021, 2022 et 2024.

La commune a fait deux prêts relais pour un montant de 2 et 5 millions d'euros en 2023 (le premier de 2 millions d'euros a d'ores et déjà été remboursé en 2024, celui de 5 millions devrait pouvoir l'être en 2025, faisant encore baisser notablement la dette, déjà largement soutenable) car les subventions notifiées que la commune a obtenues pour les différents projets qu'elle a finalisés n'ont pu être versées par les cofinanceurs en totalité dans les délais (ces subventions seront reçues jusqu'en 2026).

Le plafond d'endettement prévu par l'article 24 du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018 est fixé entre 11 et 13 ans. La capacité de désendettement de Beaucaire est très bonne et montre une gestion saine des finances communales. Elle était d'environ 8 ans en 2017. Elle sera à 6 ans 1 mois et 17 jours au 31 décembre 2025, hors nouvel emprunt.

La structure de la dette est composée au 31 décembre 2024 de :

- 8 emprunts à taux fixe nationaux côté Score Gissler 1A pour un montant restant dû de 16 176 122.82€.

En 2025, la commune devrait pouvoir rembourser par anticipation le prêt relais de 5 millions d'euros souscrit en 2023 dans l'attente de versement des subventions obtenues de nos cofinanceurs. Le montant des remboursements d'emprunts en 2025 pourrait donc être de 6 millions d'euros.

Ces remboursements et la saine situation financière permettront d'envisager sereinement la réalisation des investissements en auto-financement et d'envisager, si besoin, un recours à l'emprunt pour faire aboutir des projets structurants.

Les principaux investissements de l'année 2025

• **Voiries et réseaux**

Le Maire de Beaucaire prévoit une année record en termes de travaux de voiries et réseaux avec environ 5 millions d'€.

A ce montant viennent s'ajouter les investissements réalisés et payés par le délégataire de service public eau-assainissement.

- **La route de Nîmes** : La 2ème tranche du projet de réhabilitation ambitieux visant à améliorer l'accessibilité, la sécurité, le confort et la qualité des voiries ainsi qu'à mettre en valeur cet axe principal de la ville est budgété pour 2025. Ces travaux, dont la première tranche a été inaugurée en juillet dernier et dont le coût s'est élevé à environ 800 000 €, seront réalisés cette année pour un montant d'environ 1,7 million d'€. La commune peut d'ores et déjà compter sur de nombreuses subventions pour ce projet.
- **Voiries du centre-ville** : La municipalité prévoit pour 2025 de rénover des voiries et réseaux de plusieurs rues du centre-ville, pour un montant de près de 750 000 € (pour environ 600 mètres linéaires). Comme depuis 2014 et pour une gestion saine des deniers publics, la mairie a la volonté de traiter systématiquement les réseaux souterrains conjointement aux revêtements de surface.
- **Voiries de la plaine et du plateau** : Dans la suite des travaux du chemin du Mas d'Assac réalisés fin d'année 2024, la municipalité prévoit d'accentuer son effort financier afin de rénover en profondeur des voiries de la plaine et du plateau situés dans les zones agricoles. Ainsi, ce sont près de 3 kilomètres de voiries qui seront rénovées en 2025 afin de les adapter aux pratiques agricoles actuelles. Près de 300 000 € sont ainsi budgétés à cet effet.
- **Rénovations d'espaces publics** : En plus de la rénovation-réhabilitation de nombreuses voiries, la municipalité ambitionne de rénover plusieurs autres espaces publics courant 2025, pour près de 700 000 € afin d'embellir la ville, d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des piétons.

• **Bâtiments communaux (et autres structures municipales)**

La Mairie de Beaucaire continue la rénovation des bâtiments publics. Près de 2,21 millions d'€ sont ainsi inscrits au budget 2025.

- **Rénovation de la Mairie annexe** : Après avoir réalisé la rénovation complète du centre-commercial de la Moulinelle avec les copropriétaires, pour un montant de près de 900 000 €, la municipalité va lancer cette année la rénovation de la Mairie annexe qui est installée dans ce centre commercial, pour un montant de près de 550 000 €.

- **Mise en accessibilité** : Afin d'améliorer l'accessibilité dans les bâtiments communaux, ce sont près de 300 000 € qui seront investis en 2025 par la mairie.

• **Infrastructures sportives**

La Mairie de Beaucaire poursuit le développement ambitieux de ses infrastructures sportives et inscrit environ 1,9 million d'€ à son budget 2025.

- **Terrain de football synthétique** : La Mairie de Beaucaire lancera, dès le mois d'avril, des travaux de transformation du terrain stabilisé inutilisé au complexe Fernand Lamouroux, pour en faire un terrain de football synthétique répondant à toutes les normes en vigueur. Un nouveau système d'éclairage pointu et peu énergivore ainsi qu'un espace permettant d'accueillir les spectateurs viendront compléter ce projet d'un montant de 1,7 million d'€.
Outre l'amélioration de l'empreinte environnementale (économies d'eau, de produits phytosanitaires, de peinture de traçage...), de ce projet résultera un véritable gain en volume d'heure de piétinement et une charge d'entretien extrêmement limitée.
- **Réfection de la Tribune du Stade Schneider** : Suite à la fermeture de la tribune du stade installée il y a près de 50 ans de manière artisanale, le Mairie de Beaucaire prévoit en 2025 de rénover l'installation dans son ensemble, pour un montant de 200 000 € afin d'offrir une solution d'accueil à long terme pour les utilisateurs.

• **Patrimoine**

La Mairie de Beaucaire tient à entretenir et à mettre en valeur le riche patrimoine architectural de la commune et consacrera en 2025 près de 1,48 million d'€ à cet effet.

- **Îlot des Pêcheurs** : En plein cœur du centre historique de Beaucaire et donc en site patrimonial remarquable, cet îlot abandonné depuis près de 40 ans et totalement délabré, crée, de par son état, un danger pour les passants et les riverains. De nombreuses municipalités ont souhaité sa démolition sans succès. Après plusieurs rebondissements et des décisions absurdes de la part de certains services de l'Etat mettant en danger les Beaucairois, le Maire de Beaucaire et Julien Sanchez ont enfin, après de nombreux rendez-vous et échanges, en fin d'année 2024, décroché le permis pour sa démolition. La Mairie de Beaucaire prévoit donc au budget 2025 près d'1 million d'€ pour la démolition de l'îlot, ainsi que pour toutes les études nécessaires à cette démolition, et au futur réaménagement de l'espace.
- **Croix Couverte** : Ce monument d'exception, ayant été curieusement oublié lors du transfert de la compétence patrimoine à la communauté de communes, a été le sujet d'études et d'échanges sérieux ces dernières années. La commune souhaite en 2025, une fois le feu vert de la DRAC obtenu, avancer sur sa réhabilitation et sa mise en valeur. Un investissement de 300 000 € est ainsi prévu et budgété.

• **Vidéo-surveillance**

La Mairie de Beaucaire poursuit le développement de son réseau moderne de vidéo-surveillance et prévoit 265 000 € d'investissements en la matière.

- **Une dizaine de nouvelles caméras** seront installées en 2025

• **Le nouveau quartier Sud Canal**

Le projet du futur quartier Sud Canal est en cours de réalisation. Pour 2025, une participation de 235 345 € H.T. est prévue pour poursuivre le renouveau de la Ville de Beaucaire, comme prévu dans le traité de concession de la ZAC. Par ailleurs, la commune va percevoir une recette de 125 000€ TTC au titre des ventes de terrain.

• **Les investissements conditionnés à des soutiens financiers extérieurs**

- Selfs dans les écoles (conditionnés à un soutien de l'Etat à 80%, la commune n'ayant pas les moyens de réaliser ce projet qui est un projet de confort dans ce contexte économique s'agissant en plus d'un service public facultatif (cantines).
- Plan numérique dans les écoles (conditionné à un soutien de l'Etat comme promis).
- Rénovation énergétique de la Halle des Sports (conditionnée à une subvention importante du Fonds Vert)

Les budgets annexes

Le budget eau

Les recettes de fonctionnement – Budget Primitif 2025 :

Recettes réelles	100 000.00 €
Recettes d'ordre	2 500.00 €
Excédent de fonctionnement	64 719.94 €
TOTAL	167 219.94 €

Les dépenses de fonctionnement – Budget Primitif 2025 :

Dépenses réelles	70 219.94 €
Dépenses d'ordre	97 000.00 €
TOTAL	167 219.94 €

Les recettes d'investissement – Budget Primitif 2025 :

Recettes réelles	300 000.00 €
Recettes d'ordre	97 000.00 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	627 626.29 €
TOTAL	1 024 626.29 €

Les dépenses d'investissement – Budget Primitif 2025 :

Dépenses réelles	1 021 922.76 €
Dépenses d'ordre	2 500.00 €
Dépenses reportées	203.53 €
TOTAL	1 024 626.29 €

Le budget assainissement

Les recettes de fonctionnement – Budget Primitif 2025 :

Recettes réelles	640 000.00 €
Recettes d'ordre	90 000.00 €
Excédent de fonctionnement	66 465.37 €
TOTAL	796 465.37 €

Les dépenses de fonctionnement – Budget Primitif 2025 :

Dépenses réelles	226 465.37 €
Dépenses d'ordre	570 000.00 €
TOTAL	796 465.37 €

Les recettes d'investissement – Budget Primitif 2025 :

Recettes réelles	320 000.00 €
Recettes d'ordre	570 000.00 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	1 962 085.01 €
TOTAL	2 852 085.01 €

Les dépenses d'investissement – Budget Primitif 2025 :

Dépenses réelles	2 761 581.49 €
Dépenses d'ordre	90 000.00 €
Dépenses reportées	503.52 €
TOTAL	2 852 085.01 €